

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Cinq, dix-huit décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Madame Guylaine MATIAS, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Absents excusés : Madame Marie-Lou TALET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Josiane STARCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOULY, Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Madame Maryse SICOT, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Chantal BREL.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 10
. Nombre de conseillers présents	: 17
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 22

PROJET « PAVILLON 108 » - DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2026 - ÉQUIPEMENT CULTUREL EN REVITALISATION DE CENTRE-BOURG.

Madame SICOT rappelle que la commune de Fumel a engagé, depuis 2021, un projet ambitieux de rénovation urbaine en centre-bourg.

Elle précise également la signature de la convention portant adhésion au dispositif « Petites villes de demain » en date du **12 avril 2021** et la signature d'un contrat ORT (Opération Revitalisation Rurale) en juillet dernier.

Madame SICOT informe, qu'après la réception des travaux de requalification urbaine au cours de l'été 2025, la commune entend poursuivre la redynamisation de son centre-bourg par une offre de qualité des bâtiments mis à disposition des associations.

Aussi, le bâtiment du Pavillon 108 sis à Fumel 108 rue Léon Jouhaux, est mis à disposition de l'association After Before, dont l'activité consiste à produire et promouvoir des activités artistiques et musicales, avec notamment :

- l'exploitation du Pavillon 108 pouvant recevoir des spectacles vivants ;
- soutien à la création et aux porteurs de projets artistiques, à l'initiative de tous, par des actions d'accueil, d'accompagnement et de facilitation de l'émergence ;
- l'exploitation d'un café culturel associatif.

Le projet de réhabilitation permettra également à ladite association d'y créer un tiers-lieu destiné à accueillir divers usages : espace de co-working, cafés et ateliers associatifs, activités culturelles et numériques, évènements ainsi que rencontres citoyennes.

Les travaux de réhabilitation concernent la rénovation du 1^{er} étage, 4 bureaux, un espace de co-working et une salle contiguë au studio de répétition.

Bien évidemment, cette réhabilitation comprend la mise aux normes tant au niveau de la sécurité que de l'accessibilité, avec un habillage extérieur.

Le maître d'œuvre a été retenu en 2025 et ladite réhabilitation fait l'objet d'une estimation établie par 329.481,00 euros.

L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 370.666,13 euros H.T. soit 444.799,36 euros T.T.C.

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

1. sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2026 ;
2. adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Dépenses en euros H.T.	Recettes en euros H.T.
Maîtrise d'œuvre (taux 12,5%)	41.185,13	
Coût des travaux	329.481,00	
TVA	74.133,23	
Subvention DETR/DSIL 40%		148.266,45
Subvention Région Nouvelle-Aquitaine		100.000,00
Autofinancement dont TVA		196.532,91
TOTAL T.T.C.	444.799,36	444.799,36

Délibération n°96DL2025
Séance du Conseil Municipal du
18 décembre 2025

3. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au BP 2026 de la commune au programme 551 ;
4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 décembre 2025

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREE, Secrétariat de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

